

Arrêté CAB-2022-238 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de la commune de Breny

Le Préfet de l'Aisne,

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français:

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2008 relatif à l'information des acquéreurs et locataires ; Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 approuvant le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue (PPRICB) entre Berzy-le-Sec et Latilly ;

Sur proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er: La commune de BRENY fait l'objet du plan de prévention des risques inondation et coulées de boue (PPRICB) sur les communes entre Berzy-le-Sec et Latilly approuvé le 20 iuillet 2022.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs,
- le PPRICB entre Berzy-le-Sec et Latilly.

Ces documents sont consultables

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouv.fr





<u>Article 2</u>: L'arrêté du 3 juillet 2008 relatif à l'information des acquéreurs et locataires est abrogé.

<u>Article 3</u>: Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune de Breny et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, 24 OCT. 2022

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur de cabinet

Jérôme MALET



Préfecture de département

code postal	02210	Commune de BRENY					code Insee 02121		
		Fiche com	nunale d'	informatio	n risques	et sols			
		aléas naturels, mi	niers ou techn	ologiques, sis	micité et polluti	ion des sols			
Annexe à l'a	rêté préfectoral	al.	01.00-						
011	n° CAB-2022-238	du	2 4 OCT.	2022		à jour le			
	la commune au regard			evention de ri	sques naturel	s[PPRn]			
	nmune est située dans l R est prescrit et non e		'R'n						
		ncore approuve					oui	non	
Cerr	R est approuvé						oui	X non	
approuvé		date 20)/07/22			aléa In	ondations et cou	láce da ha	
					a	aloa III	ondations et cou	ices de bo	uc
		date				alá a			
Les docum	nents de référence men		25-24 du Cod	le de l'environ:	nement sont:	aléa			
					The state of the s				
De la Grand									
	ent de ce PPR intègre d						oui	non	
Situation de !	a commune au regard	l d'un ou plusieurs	plans de pré	vention de ris	sques miniers	[PPR m]			
3.1 La com	mune est située dans l	e périmètre d'un PP	Rm				oui	non	Х
		date				aléa			
		date				aléa			
1		date				aléa			
Les docum	ents de référence ment	ionnés à l'article R1	25-24 du Cod	e de l'environr	nement sont:				
							consultable sur		
							consultable sur		
l e rènieme	nt de ce PPR intègre de	es prescriptions de	traveuv				consultable su		
							oni	non	
4.1 La com	a commune au regard mune est située dans le	u un ou plusieurs nérimètre d'un DD	pians de pre	vention de ris	sques naturels	[PPRt]			
	mune est située dans le			Hon encore	approuve		oui	non	Х
	mane est situee dans le		r capprouve				oui	non	Х
		date		_		aléa			
		date				aléa			
Les docume	ents de référence ment		25-24 du Cod	a da l'anvironn	oment esst	arca			
		omico a randici (Vi	20-24 00 0000	e de renvadin	ement sone		consultable sur	Internet *	
							consultable sur Internet *		
							consultable sur		
Le règleme	nt de ce PPR intègre de	es prescriptions de t	ravaux				oui	non	
Situation de la	a commune au regard	du zonage réglem	entaire pour	la prise en co	mpte de la sis	micité			
application des	s articles R 563-4 et R	125-23 du code de l'	'environnemer	nt modifiés par	les décrets n°	2010-1254 e	t 2010-1255		
La commun	e est située dans une z	one de sismicité		zone 1 X	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5	
l o do aumon	-A -d			très faible	faible	modérée	e moyenne	fo	orte
Article D 56	nt de référence mention	ne a l'article R125-2	24 du Code de	l'environneme	ent est :				
	63-8-1 sur la répartitio			zones de sis	micite		consultable sur	Internet *	
	e est située en secteur								
	ents de référence menti			de l'environn	ament cont		oui	non	Х
***************************************	territori de constituire de la		-0 =1 00 0000	oc remanding	ement sont.		consultable sur	Internet *	
T- 100		The second second					consultable sui	memet	-
Cartographie			piec	es jointes			100	THE REAL PROPERTY.	27
	cuments ou de dossiers	s nermettant la local	isation des im	moubles au re	aard daa riaa				
en application	de l'article R125-26 du	Code de l'environn	ement	medbles ad le	gard des risqu	es encourus			
	table en mairie, à la pré			ternet http://ww	w.aisne.gouv	fr			
	,								
Arrêtés portan	t ou ayant porté recor	maissance de l'éta	t de catastro	phe naturelle	ou technolog	ique			
a la date de l'é	édition de la présente fic	che communale les	risques près c	de chez soi					
catastrophe	alisée des arrêtés est co	onsultable sur le site		eorisques.gou					
catastrophes		nombre	7		catastrophe	s technologic	ques nom	bre 0	
te 240	161. 2022		_ 10 - 10				Le pre	fet de dép	arten
	THE CULL		site" www	/.aisne.gouv.f	r				